



## Assemblée générale

Dist.  
GENERALE

A/43/915/Add.5  
8 décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 82 c) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES  
DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Rapport de la Deuxième Commission (Partie VI)\*

Rapporteur : M. Martin WALTER (Tchécoslovaquie)

### I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 82 de l'ordre du jour (voir A/43/915), de sa 21e à sa 26e, de sa 36e à sa 40e et à sa 42e séance, les 24 au 28 octobre et 8 au 10 et 15 novembre 1988. A ses 30e et 42e séances, les 2 et 15 novembre 1988, la Commission a examiné la décision à prendre sur le point 82 c). On trouvera un exposé des débats de la Commission sur ce point dans les comptes rendus analytiques A/C.2/43/SR.21 à 26, 36 à 40 et 42.

### II EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.2/43/L.27

2. A la 30e séance, le 2 novembre, le représentant de la Tunisie a présenté au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé "Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement".

3. A la 42e séance, le 15 novembre, le Vice-président de la Commission, M. José U. Fernandez (Philippines) a fait rapport sur le résultat des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution et, au nom des auteurs, a modifié oralement le paragraphe 3 du dispositif, qui était ainsi conçu :

---

\* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour paraîtra en neuf parties (voir aussi A/43/915 et Add.1 à 4 et 6 à 8).

"3. Note avec préoccupation que, dans l'ensemble, ces tendances sont depuis quelques années sur le déclin, et prie en conséquence le Secrétaire général d'élaborer dans ses grandes lignes un programme d'action complet en vue d'accélérer la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;"

de la manière suivante :

"3. Note avec préoccupation que ces tendances sont depuis quelques années sur le déclin, et prie en conséquence le Secrétaire général d'élaborer dans ses grandes lignes un programme d'action en vue d'accélérer la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;"

4. A la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/43/L.27 tel qu'il avait été révisé oralement (voir par. 5).

### III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIEME COMMISSION

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci après :

#### Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui figurent dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, contenue dans sa résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale, et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure en annexe à sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980,

Rappelant également sa résolution 40/208 du 17 décembre 1985 sur la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement,

Réaffirmant l'importance qui s'attache à la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement et la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures afin d'aider et d'appuyer l'effort que font ces pays, en particulier s'ils ont un déficit énergétique, pour mettre en valeur leurs propres ressources énergétiques, de manière à répondre par la coopération, l'assistance et les investissements à leurs besoins dans le domaine des sources d'énergie classiques aussi bien que nouvelles et renouvelables, et ce en conformité avec leurs priorités et plans nationaux,

1. Réaffirme sa résolution 40/208 et demande que toutes ses dispositions soient effectivement appliquées;

/...

2. Accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement 1/;

3. Note avec préoccupation que ces tendances sont depuis quelques années sur le déclin, et prie en conséquence le Secrétaire général d'élaborer dans ses grandes lignes un programme d'action en vue d'accélérer la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;

4. Se félicite de la tenue de colloques et des initiatives analogues qui ont fait suite à la résolution 40/208 et demande aux Etats Membres intéressés de continuer, en collaboration avec les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies, à étudier les moyens d'appuyer l'effort que font les pays en développement pour prospecter et mettre en valeur leurs ressources énergétiques;

5. Prie le Secrétaire général de continuer à faire des études et analyses appropriées des tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques, compte tenu des activités des organismes compétents des Nations Unies dans ce domaine, et de lui faire rapport à sa quarante-cinquième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1990.

-----